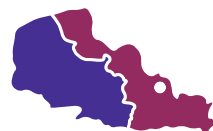


Le quartier Carpeaux, de retour dans la ville



ANZIN

Anzin, commune de plus de 14.000 habitants, est située au nord de Valenciennes, sur la rive gauche de l'Escaut. La ville s'organise en trois grands secteurs à enjeux : le centre-ville, la Bleuse Borne et le Carpeaux.

Ce dernier, proche de la place de la mairie est enclavé et coupé physiquement en deux entités : le « Bas Carpeaux », isolé du reste de la ville, et le « Haut Carpeaux », davantage intégré.

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier Carpeaux est ambitieux. Destiné à restructurer ce secteur en profondeur, il permettra à la ville de modifier son image en réalisant d'inédites mixités : sociale, culturelle et inter-générationnelle. Le programme de logements comprend la reconstruction des logements démolis en même temps qu'une diversification des produits proposés.

Les logements sociaux démolis seront pour partie reconstruits en accession sociale tandis que, pour répondre à un besoin urgent, le foyer des Ormes renaîtra sous la forme de 5 résidences sociales.

En matière d'aménagement, la création d'une liaison douce à travers le quartier, dans le respect de la trame verte intercommunale, constituera le trait d'union entre le Haut et le Bas Carpeaux. Une simplification du schéma de déplacement est prévue pour accompagner la requalification des espaces publics de proximité. Enfin, le volet équipement du projet Carpeaux consiste en la mise en valeur de ceux déjà réhabilités.

CHIFFRES CLÉS

- Programme logements : 131 logements seront réhabilités et résidentialisés. Le foyer des Ormes sera démolit et reconstruit sous la forme de 5 résidences sociales. 173 logements sociaux seront démolis pour 216 reconstruits (167 locatifs sociaux et 49 en accession sociale).
- La Région est sollicitée à hauteur de 4.973.379 € soit 8,2% du budget global (60.183.838€).
- La participation financière de la Région porte sur la qualité des logements, la construction de résidences sociales afin de reconstituer l'offre de la résidence d'Anzin vouée à la démolition, la résidentialisation et l'aménagement des espaces publics de la cité Carpeaux, les équipements sportifs du site Anatole France, et la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).



Sous le signe du développement durable

Le PRU d'Anzin engage résolument la ville dans une démarche de qualité environnementale.

Il intègre en effet des prescriptions de traitement architectural afin de garantir les principes d'aménagement

du quartier. Il applique aussi une charte de Gestion Urbaine de Proximité accordant une place prépondérante à l'écologie urbaine. Enfin, il prend en compte des critères environnementaux définis à la fois pour les aménagements (dépollution des terres, assainissement alternatif) ainsi que pour les constructions (référentiel Habitat & Environnement imposé aux opérateurs dans les projets d'intérêt communautaire avec des thèmes à prendre en compte comme le management environnemental, le chantier propre, les gestes verts, l'énergie, le choix des matériaux, l'eau, le confort et la santé).

L'aménagement durable des espaces publics

Le traitement des espaces publics du quartier du Carpeaux s'inscrit dans une logique de développement durable à travers ses trois volets :

- Environnemental (gestion alternative des eaux pluviales, développement de la biodiversité du site, choix des matériaux pour le mobilier urbain et conditions optimales de réalisation du chantier).
- Social (parti-pris d'aménagement visant à désenclaver le quartier et à recréer des lieux de sociabilité, démarche participative des habitants).
- Économique (mise en œuvre de la charte d'insertion sur les chantiers).

